



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 10041

Numéro SIREN : 339 712 911

Nom ou dénomination : A.M. PLUS.

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2015 sous le numéro de dépôt 2319

2319
GREFFE
30 JAN. 2015
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

AM PLUS
S.A.S AU CAPITAL DE 60.980 EUROS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
SIEGE SOCIAL : 3, RUE DE ROMAINVILLE
93260 LES LILAS
RCS : BOBIGNY B 339 712 911

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze,
Le trente juin,
A 17 heures 30

Les actionnaires de la société par actions simplifiée AM Plus au capital de 60.980 euros divisé en 4.000 actions dont le siège social est sis aux Lilas (93260) 3, rue de Romainville, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du président.

SONT PRESENTS

- Monsieur Aflalo Albert,
Propriétaire de
Numérotées de 001 à 250 et 501 à 625 et 2.751 à 3.375
Numérotées de 626 à 1.000 et 3.376 à 4.000
- Monsieur Houry Alain,
Propriétaire de
Numérotées de 251 à 500 et 1.001 à 2.750

2.000 actions

2.000 actions

Soit au total :

4.000 actions

Représentant l'intégralité du capital social.

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Aflalo Albert président de la société.
Le commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent excusé.

Monsieur le président, constate que les associés présents possèdent ensemble l'intégralité du capital social et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toute disposition ordinaire et extraordinaire conformément aux statuts.

La feuille de présence, certifiée exacte par les associés, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié du capital social.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Renouvellement des mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoir à donner,
- Questions diverses,

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de :

Monsieur Jean Jacques SCHEER, né le 17 décembre 1953 à Paris (75009), de nationalité française, demeurant 4, rue Louise Michel à Levallois-Perret (92300), commissaire aux comptes titulaire,

Monsieur Laurent Roy, né le 23 septembre 1974 à Beaufort en Vallée, de nationalité française, demeurant 37, rue Jules Ferry à Igny (91430), commissaire aux comptes suppléant,

Arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous les pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal après lecture par les associés et le président.

M. AFLALO Albert



M. HOURI Alain

